

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 33222 du 15 avril 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1301951S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 8246 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300421S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mai 2013 :

Guillon-Cottard, Éric                      Nigend : 146 650                      Numéro de livret de solde : 8 005 151

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2013 :

Wuilmet, Christophe                      Nigend : 171 365                      Numéro de livret de solde : 8 026 899

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2013 :

Comte, Michaël                      Nigend : 243 565                      Numéro de livret de solde : 8 088 708

Fait le 15 avril 2013.

*Le général de division,  
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,  
J.-P. RIDAO*